



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-54114>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **26-54114**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Centrale d'achat d'amiens metropole

**Correspondant :** Monsieur le Président

**Adresse :** Place de l'hotel de ville, B.P. 2720 80027 AMIENS

**Coordonnées :**

**Téléphone :** 0322974040

**Courriel :** marchespublics@amiens-metropole.com

**Adresse internet :** <http://www.amiens.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://amiens.fr/marchespublics>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Prestations pour le contrôle des performances hydrauliques des hydrants sur l'ensemble de l'agglomération d'Amiens Métropole

**Lieu d'exécution :** Territoire d'Amiens Métropole

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Le contrat est susceptible d'être reconduit dans les conditions du cahier des charges. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Le montant maximum par année est de 22 250 euros HT soit 89 000 euros HT pour la durée totale du marché

**Refus des variantes.**

### Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

12 mois à compter de la notification du marché.

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

## Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Valeur Technique : 50%
- Prix des Prestations : 50%

## Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 01/07/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2026-125

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, déposer un pli, allez sur <http://amiens.fr/marchespublics> Code NUTS : FRE23 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication

des prochains avis : L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Forme juridique imposée au groupement attributaire : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier 80011 Amiens Cedex 01 Tél : 0322336170 Fax : 0322336171 Mel : [greffe.ta-amiens@juradm.fr](mailto:greffe.ta-amiens@juradm.fr) Précisions

concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais

prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

## Section 14 - Informations complémentaires

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/06/2026